

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
Éducation Préscolaire – Primaire – Secondaire
Selon l'article 2.4 du document « *Critères d'inscription 2021-2022* »
Année scolaire 2021-2022

Document officiel

Décision : CDAG – 49 – 2020-06-30

Amendé : CA 2020-12-15-033

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	3	SAINT-CALIXTE (de)	12
AMI-SOLEIL (de l')	3	SAINT-CŒUR-DE-MARIE	12
AMIS-SOLEILS (des)	3	SAINT-CÔME (de)	13
AUBIER (de l')	4	SAINT-JEAN-BAPTISTE	13
BÉRARD	4	SAINT-JOSEPH	13
BERNÈCHE	4	SAINT-LOUIS-DE-FRANCE	13
BRISE-VENT (des)	5	SAINT-THÉODORE-DE-CHERTSEY	14
CARREFOUR-DES-LACS (du)	5	SAINTE-ANNE (Saint-Cuthbert)	14
CASCADES (des)	5	SAINTE-ANNE (Saint-Norbert)	14
CHEMIN-DU-ROY (du)	6	SAINTE-BERNADETTE	14
DOMINIQUE-SAVIO	6	SAINTE-HÉLÈNE	15
DUSABLÉ	6	SAINTE-MARCELLINE (de)	15
EAUX-VIVES (des)	6	SAINTE-MARIE-SALOMÉ (de)	15
EMMÉLIE-CARON	6	SAINTE-THÉRÈSE	15
EXPLORATEURS (des) / NOTRE-DAME-DE-FATIMA	7	SOURCE (de la)	15
GERMAIN-CARON	7	SOURCE D'AUTRAY (de la)	16
GRAND-PRÉ (de)	7	TROIS-TEMPS (des)	16
GRANDS-VENTS (des)	7	VIREVENTS	16
GRÉ-DES-VENTS (au)	8	YOUVILLE	16
ÎLE-SAINT-IGNACE (de l')	8		
JEAN-CHRYSOSTÔME-CHAUSSÉ	8	ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE	17
LORENZO-GAUTHIER	9	BARTHÉLEMY-JOLIETTE	17
MÉSANGES (des)	9	ESPACE-JEUNESSE (de l')	17
MONSEIGNEUR J.-A.-PAPINEAU	10		
MOULINS (des)	10	ÉDUCATION SECONDAIRE	18
NOTRE-DAME	10	ACHIGAN (de l')	18
NOTRE-DAME (Saint-Roch)	10	BERMON	18
NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX	10	CHUTES (des)	18
PANET	11	ÉRABLIÈRE (de l')	19
PASSERELLE (de la)	11	HAVRE-JEUNESSE (du)	19
PRAIRIES (des)	11	MONTAGNES (des)	20
QUATRE-TEMPS (des)	11	PIERRE-DE-LESTAGE	20
RUISSEAU (du)	12	RIVE (de la)	20
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS	12	THÉRÈSE-MARTIN	20
SAINT-ALPHONSE (de)	12		

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
AMI-SOLEIL (de l')	029	<p>Tout le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le chemin de la Rivière.</i> <i>(Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie 016)</i> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le chemin du Golf, à Saint-Jean-de-Matha.</i> <i>(Voir l'école Bernèche 025)</i>
AMIS-SOLEILS (des)	054	<p>Une portion du territoire de Lavaltrie bordée par l'autoroute 40 (exclue), les limites de Lanoraie, le chemin de Lavaltrie et le rang Saint-Jean Sud-Est, incluant la rue Louis-Noël. Le rang Point-du-Jour Sud et Nord, la traverse de la Savane, Sylvie, Auclair, Julien et la rue du Domaine (n^{os} 79 et moins).</p> <p>Dans le village, le secteur circonscrit par la rue Saint-Antoine Nord, numéros 150 à 310, les rues Jolibourg, Georges-Laplante, de Louisbourg, numéros 100 et plus, Fernand-Séguin, Liette (des deux côtés) et Stéphanie (des deux côtés).</p> <p>Dans le village, le secteur circonscrit par le rang Saint-Jean Sud-Ouest, le rang du Golf (n^{os} 199 et moins), le chemin de Lavaltrie, la rue Saint-Antoine Nord (n^{os} 150 à 310), la rue Notre-Dame (exclue) et la rue Ostiguy.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Les rues Notre-Dame, Benoit et Saint-Antoine Nord (n^{os} 149 et moins).</i> <i>(Voir l'école Jean-Chrysostôme-Chaussé 011)</i> – <i>Le rang du Golf n^{os} 200 et plus. (Voir l'école des Eaux-Vives 056.)</i> – <i>La rue du Domaine n^{os} 80 et plus (Voir l'école Jean-Chrysostôme-Chaussé 011)</i>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
AUBIER (de l')	001	<p>Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides délimitée au sud et à l'ouest par les limites de la municipalité. Cette partie de territoire se rend au nord jusqu'au croisement de la route 335 et de la rue Wilfrid-Laurier (incluant les rues des Primevères, des Pervenches, Prieur, Chantelois et Wilfrid-Laurier, situées à l'est de la route 335) et à l'est jusqu'à la rue du Bon-Air, jusqu'au 747 du rang Sainte-Henriette, jusqu'au 613 de la rue des Prés, jusqu'au 622 de la rue de Provence et jusqu'au 767 de la rue Marc-Aurèle Fortin. Ce territoire inclut les rues attenantes à la rue du Royaume ainsi que les rues Riopelle et Alfred-Pellan.</p>
BÉRARD	031	<p>Tout le territoire de Saint-Zénon.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves du préscolaire. (Voir l'école Saint-Jean-Baptiste 040)
BERNÈCHE	025	<p>Tout le territoire de Saint-Jean-de-Matha.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue Pointe-du-Lac-Noir et les 1^{re} et 2^e avenues de la Pointe-du-Lac-Noir; (Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie 016) – Le chemin du Golf à Saint-Jean-de-Matha. (Voir l'école de l'Ami-Soleil 029) <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue des Malards, à Saint-Damien. (Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie 016)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
BRISE-VENT (des)	087	<p>Tout le territoire de Saint-Thomas. <u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le rang Grande-Chaloupe, n^{os} 471 et moins. (Voir l'école des Prairies 064)</i> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le chemin Lasalle de Joliette; (Voir l'école Sainte-Thérèse 075)</i> – <i>Le chemin des Prairies de Joliette, n^{os} 960 à 970. (Voir l'école Sainte-Thérèse 075)</i>
CARREFOUR-DES-LACS (du)	125	<p>Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond principalement à la partie nord de la municipalité. Ce territoire est délimité à l'est, à l'ouest et au nord par les limites de la municipalité et il se rend au sud jusqu'au croisement des routes 158 et 335 (incluant le n^o 1387 de la route 335). <u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>La rue du Mont-Royal, à Saint-Calixte. (Voir l'école de Saint-Calixte 058)</i>
CASCADES (des) <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Anne • Saint-Louis 	043	<p>Tout le territoire de Rawdon. <u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>La route 335 entre la rue Guy et la route 125;</i> – <i>Le domaine Langlois comprenant les rues Gisèle, Pierre, Guy, Mariette Desroy, du Verger, des Pins, des Gaulois, Versailles, de la Feuillée, le chemin de Kilkenny et Durocher;</i> – <i>La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, et les rues attenantes : Bourbonnière, Desormeaux, Bergeron, Bellefleur, le chemin R.-Laporte et le chemin Arsène. (Voir l'école Saint-Théodore-de-Chertsey 049)</i> <p>Une partie du territoire de Sainte-Julienne qui correspond au domaine Alcide-Lévesque et qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Guy, Martial, Leclerc, Pelletier, Fanny, Gauthier, Turcotte, Gariépy, Viau, Honti et le chemin Côte Saint-Paul, ainsi que la montée Hamilton des n^{os} 2753 et 2754 jusqu'à la route 337. (Voir l'école des Virevents 080)</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
CHEMIN-DU-ROY (du) <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Geneviève • Saint-Joseph • Maternelle Sainte-Geneviève 	005	<p>Tout le territoire de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier.</p> <p>Tout le territoire de La Visitation-de-l'Île-Dupas.</p> <p><i>Incluant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola, pour les élèves du préscolaire et du 3^e cycle.</i> <p><i>(Voir l'école de l'Île-Saint-Ignace 002)</i></p>
DOMINIQUE-SAVIO	096	Tout le territoire de Saint-Esprit.
DUSABLÉ	008	<p>Tout le territoire de Saint-Barthélemy.</p> <p><i>Excluant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>La rue de la Nature, le chemin du Tour du Lac, les rues Dominique, Beausoleil, Guertin, de la Sablière, du Sous-Bois, de la Rivière, du Bon-Air, des Rocailles, le chemin Saint-Edmond, n^{os} 1180 et plus, et le chemin de la Chapelle, à Saint-Barthélemy. (Voir l'école Sainte-Anne 007)</i>
EAUX-VIVES (des)	056	<p>Le secteur de Lavaltrie allant des limites de Saint-Sulpice jusqu'aux rues des Érables et des Trembles (exclue), incluant la rue Notre-Dame (n^{os} 749 et moins) et borné au nord-ouest par le rang du Golf (n^{os} 200 et plus).</p> <p><i>Excluant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Rang du Golf n^{os} 199 et moins (Voir l'école des Amis-Soleils 054)</i>
EMMÉLIE-CARON	018	Tout le territoire de Sainte-Élisabeth.

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
EXPLORATEURS (des) / NOTRE-DAME-DE-FATIMA <ul style="list-style-type: none"> • Explorateurs (des) • Notre-Dame-de-Fatima 	015	<p>Une partie du territoire de Sainte-Julienne bornée à l'est et au sud par les limites de la municipalité. Ce territoire se rend à l'ouest jusqu'au n° 2390 de la route 337 (pont de la rivière Saint-Esprit) et au nord jusqu'au n° 2282 de la route 125 (excluant le n° 2282).</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le domaine Alcide-Lévesque qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Guy, Martial, Leclerc, Pelletier, Fanny, Gauthier, Turcotte, Gariépy, Viau, Honti et le chemin Côte Saint-Paul. (Voir l'école des Cascades 043)</i> – <i>La montée Hamilton, des n^{os} 2753 (impairs) et 2754 (pairs) jusqu'à la route 337. (Voir l'école des Cascades 043)</i>
GERMAIN-CARON	035	<p>Tout le territoire de Saint-Didace.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Les élèves du préscolaire. (Voir l'école des Grands-Vents 013)</i>
GRAND-PRÉ (de)	095	<p>Tout le territoire de la Commission scolaire des Samares.</p>
GRANDS-VENTS (des) <ul style="list-style-type: none"> • Tourbillons (des) • Rafales (des) • Envolee (de l') 	013	<p>Tout le territoire de Saint-Gabriel et de Saint-Gabriel-de-Brandon.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Les élèves du préscolaire du territoire de Saint-Didace. (Voir l'école Germain-Caron 035)</i> – <i>Le chemin Lafrenière, à Saint-Damien, excluant les n^{os} 101 à 565; (Voir l'école Youville 033)</i> – <i>Le chemin Dupas, à Saint-Damien. (Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie 016)</i>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
GRÉ-DES-VENTS (au) <ul style="list-style-type: none"> • Notre-Dame-de-la-Merci • Saint-Émile 	050	Tout le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci. Tout le territoire d'Entrelacs.
ÎLE-SAINT-IGNACE (de l')	002	Tout le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola. <u>Excluant :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves du préscolaire et du 3^e cycle. (Voir l'école du Chemin-du-Roy 005)
JEAN-CHRYSOSTÔME-CHAUSSE	011	<p>Une portion du territoire de Lavaltrie allant aux limites de Lanoraie par le rang Saint-Henri et le rang Saint-François. La rue du Domaine (n^{os} 80 et plus), le chemin Boisjoly, rue Perron, rue de l'Avenir, des Marronniers, rue des Mélèzes et rue des Merisiers.</p> <p>De la limite de Lanoraie (soit la rue Samson) à la terrasse Breault inclusivement, toutes les rues comprises entre le fleuve et la rue Notre-Dame, inclusivement.</p> <p>Les rues du secteur délimité par l'avenue des Pins, les rues Louisbourg (n^{os} 98 et moins), Joliboisé, Villeneuve et Notre-Dame.</p> <p>Les rues situées entre les rues Stéphanie et Liette (exclues), la rue Notre-Dame de Joliboisé/Villeneuve à Saint-Antoine Nord, la rue Saint-Antoine Nord (des deux côtés de Notre-Dame à Diane, et la rue Benoit.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue du Domaine n^{os} 79 et moins. (Voir l'école des Amis-Soleils 054) <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – La rue Notre-Dame n^{os} 1145 et plus, la rue Benoit et la rue Saint-Antoine Nord n^{os} 149 et moins. (Voir l'école des Amis-Soleils 054)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
<p>LORENZO-GAUTHIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avenir (vers l') • Préambule (du) 	069	<p>Une partie du territoire de Saint-Charles-Borromée délimitée au nord par la rivière l'Assomption, à l'est par le chemin du Golf Ouest, la rue Juge-Guibault, n^{os} 193 et plus, la rue Pelletier et la rue des Ormeaux, n^{os} 240 et moins, au sud par le chemin de ligne de la Petite-Noraie et la rue Riendeau (incluant le rang de la Petite-Noraie) et à l'ouest par les limites de la municipalité.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin de la Feuillée de Saint-Ambroise-de-Kildare; – Le chemin de la Visitation, n^{os} pairs, 328 et plus; – Le chemin de la Visitation, n^{os} impairs, 341 et plus. <p>(Voir l'école Notre-Dame-de-la-Paix 085)</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les rues Roméo-Gaudreault, Deschamps, Voyer et Place Voyer, les chemins du Golf Est et Ouest, le chemin Jean-Bosco, la rue des Mésanges, des Martinets, des Sittelles et des Parulines n^{os} 120 à 181. (Voir l'école des Mésanges 066)
<p>MÉSANGES (des)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Christ-Roi (du) • Sainte-Marie 	066	<p>Une partie du territoire de Saint-Charles-Borromée délimitée à l'ouest par le chemin du Golf Ouest, la rue Juge-Guibault, n^{os} 170 et moins, la rue Pelletier et la rue des Ormeaux, n^{os} 241 et plus, au nord par la rivière L'Assomption, au sud par les limites de la municipalité de Saint-Charles-Borromée.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les rues Roméo-Gaudreault, Deschamps, Voyer, la Place Voyer, les chemins du Golf Est et Ouest, le chemin Jean-Bosco et la rue Juge-Guibault, n^{os} 575 et moins; – Le chemin de la Visitation, n^{os} pairs, 326 et moins; – Le chemin de la Visitation, n^{os} impairs, 333 et moins; – Les rues des Mésanges, des Martinets, des Sittelles et des Parulines, n^{os} 120 et moins. <p>Une partie du territoire de Joliette qui correspond au secteur situé au nord-ouest de la voie ferrée (incluant le quartier Bélair et la place Vézina), ainsi qu'une partie du centre-ville délimitée au nord par la rivière L'Assomption, à l'est par la rue Saint-Charles-Borromée Sud (n^{os} pairs) et la rue Saint-Antoine (n^{os} impairs), au sud par les rues Saint-Marc, Place Bourget, Saint-Paul et Montcalm.</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
MONSEIGNEUR J.-A.-PAPINEAU	070	Une partie du territoire de Joliette qui correspond principalement à la paroisse Saint-Jean-Baptiste délimitée par l'autoroute Antonio-Barrette, le boulevard Dollard, la rivière L'Assomption et les limites sud et est de la ville de Joliette.
MOULINS (des) • Sainte-Marguerite • Notre-Dame	022	Tout le territoire de Saint-Félix-de-Valois. <i>Excluant :</i> – <i>Le chemin de la Sablière de Saint-Félix-de-Valois.</i> <i>(Voir l'école Sainte-Bernadette 017)</i> Tout le territoire de Saint-Cléophas-de-Brandon.
NOTRE-DAME	091	Tout le territoire de Saint-Alexis pour les élèves du préscolaire. Tout le territoire de Saint-Alexis et Saint-Jacques pour les élèves du primaire. <i>Excluant :</i> – <i>Les élèves du 1^{er} et du 2^e cycle.</i> <i>(Voir l'école Saint-Louis-de-France 094)</i> <i>Incluant :</i> – <i>Le chemin Gauthier à Sainte-Marie-Salomé, pour les élèves du 3^e cycle.</i> <i>(Voir l'école de Sainte-Marie-Salomé 093)</i>
NOTRE-DAME (Saint-Roch)	059	Tout le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest.
NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX	085	Tout le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare. <i>Excluant :</i> – <i>Le chemin de la Feuillée de Saint-Ambroise-de-Kildare.</i> <i>(Voir l'école Lorenzo-Gauthier 069)</i>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
PANET	027	Tout le territoire de Sainte-Béatrix.
PASSERELLE (de la) <ul style="list-style-type: none"> • Notre-Dame-du-Sacré-Cœur • Vert-Demain 	086	Tout le territoire de Saint-Paul.
PRAIRIES (des) <ul style="list-style-type: none"> • Dominique-Savio • Monseigneur-Jetté • Rose-des-Vents 	064	Tout le territoire de Notre-Dame-des-Prairies. <u>Excluant :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Les rues des Pins, Denis, Lucie, du Galais et le chemin de la Rivière. (Voir l'école Sainte-Bernadette 017) <u>Incluant :</u> <ul style="list-style-type: none"> – la rue Papineau de Notre-Dame-de-Lourdes (les n^{os} 2831 et plus) ; – Le rang Grande-Chaloupe de Saint-Thomas (les n^{os} 471 et moins).
QUATRE-TEMPS (des) <ul style="list-style-type: none"> • Marie-Charlotte • Saint-Pierre • Wilfrid-Gervais 	079	Tout le territoire de la municipalité du Village Saint-Pierre. <u>Excluant :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Le rang de la Petite-Noraie. (Voir l'école Lorenzo-Gauthier 069) Une partie du territoire de Joliette qui correspond principalement aux quartiers Saint-Pierre Nord et Saint-Pierre Sud (Carrefour-du-Moulin) ainsi qu'à une partie du centre-ville. Ce territoire est délimité à l'est par la rue Saint-Charles-Borromée Sud (n ^{os} impairs) et la rue Saint-Antoine (n ^{os} pairs), au sud par les limites de la ville de Joliette et à l'ouest par la voie ferrée. Les rues Saint-Marc, Place Bourget, Saint-Paul et Montcalm délimitent le territoire au nord mais ne sont pas incluses.

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
RUISSEAU (du)	081	Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond principalement à la partie sud-est de la municipalité. Ce territoire est délimité à l'est et au sud par les limites de la municipalité et il se rend à l'ouest jusqu'au 746 du rang Sainte-Henriette, jusqu'au 612 de la rue des Prés, jusqu'au 621 de la rue de Provence et jusqu'au 766 de la rue Marc-Aurèle-Fortin (incluant les rues Proteau, Marcel et Marcelle-Ferron).
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS	084	Tout le territoire de Crabtree. <u>Incluant :</u> – Les élèves de 6 ^e année du territoire de Saint-Liguori. (Voir l'école Saint-Joseph 089)
SAINT-ALPHONSE (de)	041	Tout le territoire de Saint-Alphonse-Rodriguez. <u>Incluant :</u> – Le secteur du Lac Clair sur le territoire de Chertsey. (Voir école Saint-Théodore-de-Chertsey 049) – Le chemin des Bois, à Saint-Côme. (Voir l'école de Saint-Côme 047)
SAINT-CALIXTE (de) • Louis-Joseph-Martel • Gentiane (de la)	058	Tout le territoire de Saint-Calixte. <u>Excluant :</u> – La rue du Mont-Royal, à Saint-Calixte. (Voir l'école Carrefour-des-Lacs 125)
SAINT-CŒUR-DE-MARIE	016	Tout le territoire de Saint-Damien. <u>Incluant :</u> – La rue Pointe-du-Lac-Noir et les 1 ^{re} et 2 ^e avenues de la Pointe-du-Lac-Noir, à Saint-Jean-de-Matha. (Voir l'école Bernèche 025). – Le chemin de la Rivière, à Sainte-Émélie (Voir l'école des Amis-Soleils 029) <u>Excluant :</u> – Le chemin Dupas. (Voir l'école des Grands-Vents 013) – Le chemin Lafrenière. (Voir les écoles des Grands-Vents 013 et Youville 033) – La rue des Malards. (Voir l'école Bernèche 025) – Le secteur du Lac Sainte-Rose. (Voir l'école Youville 033) – Le chemin du Lac-Gauthier. (Voir l'école Youville 033)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
SAINT-CÔME (de)	047	<p>Tout le territoire de Saint-Côme.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin des Bois. (Voir l'école de Saint-Alphonse 041)
SAINT-JEAN-BAPTISTE	040	<p>Tout le territoire de Saint-Michel-des-Saints.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves du préscolaire du territoire de Saint-Zénon. (Voir l'école Bérard 031)
SAINT-JOSEPH	089	<p>Tout le territoire de Saint-Liguori.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves de 6^e année. (Voir l'école Sacré-Cœur-de-Jésus 084)
SAINT-LOUIS-DE-FRANCE	094	<p>Tout le territoire de Saint-Jacques pour les élèves du préscolaire.</p> <p>Tout le territoire de Saint-Jacques et de Saint-Alexis.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Les élèves du 3^e cycle. (Voir l'école Notre-Dame 091) <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le chemin Gauthier, à Sainte-Marie-Salomé, pour les élèves du préscolaire, du 1^{er} et du 2^e cycle. (Voir l'école de Sainte-Marie-Salomé 093)

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
SAINT-THÉODORE-DE-CHERTSEY	049	<p>Tout le territoire de Chertsey.</p> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le secteur du Lac Clair. (Voir l'école de Saint-Alphonse 041)</i> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>La route 335 entre la rue Guy et la route 125 à Rawdon;</i> – <i>Le domaine Langlois à Rawdon comprenant les rues Gisèle, Pierre, Guy, Mariette, Desroy, du Verger, des Pins, des Gaulois, Versailles, de la Feuillée, le chemin de Kilkenny et la rue Durocher;</i> – <i>La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, incluant les rues Bourbonnière, Desormeaux, Bergeron, Bellefleur, le chemin R.-Laporte et le chemin Arsène, à Rawdon. (Voir l'école des Cascades 043)</i>
SAINTE-ANNE (Saint-Cuthbert)	007	<p>Tout le territoire de Saint-Cuthbert.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>La rue de la Nature, le chemin du Tour du Lac, les rues Dominique, Beausoleil, Guertin, de la Sablière, du Sous-Bois, de la Rivière, du Bon-Air, Des Rocailles, le chemin Saint-Edmond, n^{os} 1180 et plus, et le chemin de la Chapelle, à Saint-Barthélémy. (Voir l'école Dusablé 008)</i>
SAINTE-ANNE (Saint-Norbert)	004	<p>Tout le territoire de Saint-Norbert.</p>
SAINTE-BERNADETTE	017	<p>Tout le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes.</p> <p><u>Incluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Les rues des Pins, Denis, Lucie, du Galais et le chemin de la Rivière, à Notre-Dame-des-Prairies. (Voir l'école des Prairies 064);</i> – <i>Le chemin de la Sablière de Saint-Félix-de-Valois. (Voir l'école des Moulins 022).</i> <p><u>Excluant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>La rue Papineau, n^{os} 2831 et plus. (Voir l'école des Prairies 064)</i>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
SAINTE-HÉLÈNE	037	Tout le territoire de Sainte-Mélanie.
SAINTE-MARCELLINE (de)	048	Tout le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare.
SAINTE-MARIE-SALOMÉ (de)	093	<p>Tout le territoire de Sainte-Marie-Salomé.</p> <p><i>Excluant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le chemin Gauthier.</i> <p><i>(Voir les écoles Notre-Dame 091 et Saint-Louis-de-France 094)</i></p>
SAINTE-THÉRÈSE	075	<p>Une partie du territoire de Joliette qui correspond en partie au quartier Sainte-Thérèse, délimitée par l'autoroute Antonio-Barrette, le boulevard Dollard, la rivière L'Assomption et les limites nord et est de la ville de Joliette.</p> <p><i>Excluant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Le chemin Lasalle de Joliette.</i> – <i>Le chemin des Prairies de Joliette, nos 960 à 970.</i> <p><i>(Voir l'école des Brise-Vent 087)</i></p>
SOURCE (de la)	055	<p>De Lavaltrie, toutes les rues du territoire de Lavaltrie comprises entre le chemin de Lavaltrie (exclu), l'autoroute Antonio-Barrette et les limites de Saint-Paul.</p> <p>Dans le village, toutes les rues comprises dans le secteur délimité au nord-est par les rues Terrasse Martineau et Chicoine, incluant les rues transversales menant à Ostiguy, et au sud-ouest par les rues Poliquin et des Trembles. La rue Notre-Dame, nos 750 à 1144, est incluse dans ce secteur.</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
SOURCE D'AUTRAY (de la)	006	Tout le territoire de Lanoraie.
TROIS-TEMPS (des) <ul style="list-style-type: none"> • Arc-en-Ciel (de l') • Oiseau-Bleu (de l') • Sir-Wilfrid-Laurier 	052	Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides délimitée à l'est et à l'ouest par les limites de la municipalité. Ce territoire se rend au nord jusqu'au croisement des routes 158 et 335 (excluant le n° 1387 de la route 335) et au sud jusqu'au croisement de la route 335 et de la rue Wilfrid-Laurier (excluant les rues des Primevères, des Pervenches, Prieur, Chantelois et Wilfrid-Laurier situées à l'est de la route 335).
VIREVENTS <ul style="list-style-type: none"> • Virevents (des) • Boutons-d'Or (des) 	080	Une partie du territoire de Sainte-Julienne qui correspond principalement à la partie nord et à la partie ouest de la municipalité. Ce territoire exclut le territoire des pavillons des Explorateurs et Notre-Dame-de-Fatima. <u>Excluant :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Le domaine Alcide-Lévesque qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Guy, Martial, Leclerc, Pelletier, Fanny, Gauthier, Turcotte, Gariépy, Viau, Honti et le chemin Côte Saint-Paul. (Voir l'école des Cascades 043) – La montée Hamilton, des n^{os} 2753 (impairs) et 2754 (pairs) jusqu'à la route 337. (Voir l'école des Cascades 043)
YOUVILLE	033	Tout le territoire de Mandeville. <u>Incluant :</u> <ul style="list-style-type: none"> – Le secteur du Lac-Sainte-Rose de Saint-Damien; – Le chemin Lafrenière, à Saint-Damien, incluant les n^{os} 101 à 565; – Le chemin du Lac-Gauthier, à Saint-Damien. (Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie 016)

NOTE : Les données du logiciel de transport du Centre de services scolaire prévalent sur toutes les interprétations qui pourraient être faites de la description des territoires des écoles présentée ici.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
BARTHÉLEMY-JOLIETTE	105	<p>Tout le territoire de Saint-Paul.</p> <p>Tout le territoire de Crabtree.</p> <p>Tout le territoire de Sainte-Marie-Salomé.</p> <p>Tout le territoire de Saint-Jacques.</p> <p>Tout le territoire de Saint-Alexis.</p> <p>Tout le territoire de Saint-Liguori.</p> <p>Tout le territoire de la municipalité du Village Saint-Pierre. <i>Excluant : Le rang de la Petite-Noraie. (Voir l'école Thérèse-Martin 103)</i></p> <p>Une partie du territoire de Joliette qui correspond au territoire de l'école intégrée de Saint-Pierre, au quartier Bélair et à la place Vézina. <i>Excluant : Le secteur du centre-ville délimité par la voie ferrée, la rivière L'Assomption et la rue Sainte-Angélique. (Voir l'école Thérèse-Martin 103).</i></p>
BARTHÉLEMY-JOLIETTE <ul style="list-style-type: none"> • Traversée (la) (CHRDL) • Intervalle (de l') • Saint-Thomas 	105	<p>Tout le territoire desservi par le CHRDL pour l'école la Traversée.</p> <p>Tout le territoire desservi par les Centres Jeunesse de Lanaudière pour l'école de l'Intervalle et l'école Saint-Thomas.</p>
ESPACE-JEUNESSE (de l')	100	<p>Tout le territoire du Centre de services scolaire des Samares, plus les ententes conclues avec d'autres centres de services scolaires pour le mandat régional.</p>

ÉDUCATION SECONDAIRE

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
ACHIGAN (de l')	098	<p>Tout le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest. Tout le territoire de Saint-Lin-Laurentides. <i>Excluant : Le secteur de l'école primaire du Carrefour-des-Lacs pour les élèves de secondaire 1, 2 et 3. (Voir l'école Havre-Jeunesse 009)</i></p> <p>Tout le territoire de Saint-Esprit. <i>Incluant : La rue du Mont-Royal, à Saint-Calixte. (Voir l'école Havre-Jeunesse 009)</i></p>
BERMON	108	<p>Tout le territoire de Mandeville. Tout le territoire de Saint-Gabriel et de Saint-Gabriel-de-Brandon. Tout le territoire de Saint-Didace. Tout le territoire de Saint-Damien.</p>
CHUTES (des)	109	<p>Tout le territoire de Rawdon, <i>Excluant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – La route 335 entre la rue Guy et la route 125; – Le domaine Langlois comprenant les rues Gisèle, Pierre, Guy, Mariette, Desroy, du Verger, des Pins, des Gaulois, Versailles, de la Feuillée le chemin de Kilkenny et la rue Durocher; – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, et les rues attenantes : Bourbonnière, Desormeaux, Bergeron, Bellefleur, le chemin R.-Laporte et le chemin Arsène. <p>Tout le territoire de Saint-Côme. Tout le territoire de Saint-Alphonse-Rodriguez. Tout le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare. Tout le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci. Tout le territoire d'Entrelacs. Tout le territoire de Chertsey, pour les élèves de secondaire 1, 2 et 3. Une partie du territoire de Chertsey, pour les élèves de secondaire 4 et 5 : Le Lac Jaune, le lac Brûlé, l'avenue Castor et une partie de la rue de l'Église. Une partie du territoire de Sainte-Julienne : La montée Hamilton, des n^{os} 2753 (impairs) et 2754 (pairs) jusqu'à la route 337; le domaine Alcide-Lévesque qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Guy, Martial, Leclerc, Pelletier, Fanny, Gauthier, Turcotte, Gariépy, Viau, Honti et le chemin Côte Saint-Paul.</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
ÉRABLIÈRE (de l')	099	<p>Tout le territoire de Saint-Jean-de-Matha. Tout le territoire de Saint-Félix-de-Valois. Tout le territoire de Sainte-Béatrix. Tout le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes. <i>Excluant</i> : La rue Papineau, n^{os} 2831 et plus. (Voir l'école Thérèse-Martin 103) Tout le territoire de Saint-Cléophas-de-Brandon. Tout le territoire de Sainte-Mélanie. Tout le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.</p>
HAVRE-JEUNESSE (du)	009	<p>Tout le territoire de Sainte-Julienne. <i>Excluant</i> : <ul style="list-style-type: none"> – La montée Hamilton, des n^{os} 2753 (impairs) et 2754 (pairs), jusqu'à la route 337 ; – Le domaine Alcide-Lévesque qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Guy, Martial, Leclerc, Pelletier, Fanny, Gauthier, Turcotte, Gariépy, Viau, Honti et le chemin Côte Saint-Paul. Tout le territoire de Saint-Calixte. <i>Excluant</i> : <ul style="list-style-type: none"> – La rue du Mont-Royal, à Saint-Calixte. (Voir l'école de l'Achigan 098) Tout le territoire de Chertsey pour les élèves de secondaire 4 et 5. <i>Excluant</i> : <ul style="list-style-type: none"> – Le Lac Jaune, le Lac Brûlé, l'avenue Castor et une partie de la rue de l'Église. (Voir l'école des Chutes 109) Une partie du territoire de Rawdon : <ul style="list-style-type: none"> – La route 335 entre la rue Guy et la route 125; – Le domaine Langlois comprenant les rues Gisèle, Pierre, Guy, Mariette, Desroy, du Verger, des Pins, des Gaulois, Versailles, de la Feuillée, le chemin de Kilkenny et la rue Durocher. – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, incluant les rues Bourbonnière, Desormeaux, Bergeron, Bellefleur, le chemin R.-Laporte et le chemin Arsène. Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond au territoire de l'école primaire Carrefour-des-Lacs, pour les élèves de secondaire 1, 2 et 3.</p>

NOM DE L'ÉCOLE	CODE ÉCOLE	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
MONTAGNES (des)	107	Tout le territoire de Saint-Michel-des-Saints. Tout le territoire de Saint-Zénon.
PIERRE-DE-LESTAGE	104	Tout le territoire de Lanoraie. Tout le territoire de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Tout le territoire de La Visitation-de-l'Île-Dupas. Tout le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola. Tout le territoire de Saint-Barthélemy. Tout le territoire de Saint-Cuthbert. Tout le territoire de Saint-Norbert. Tout le territoire de Sainte-Élisabeth.
RIVE (de la)	012	Tout le territoire de Lavaltrie.
THÉRÈSE-MARTIN	103	Tout le territoire de Notre-Dame-des-Prairies; <i>Excluant :</i> – Les rues des Pins, Denis, Lucie, du Galais et le chemin de la Rivière. (Voir l'école de l'Érablière 099) <i>Incluant :</i> – La rue Papineau, à Notre-Dame-de-Lourdes, n ^{os} 2831 et plus. Tout le territoire de Saint-Charles-Borromée. Tout le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare. Tout le territoire de Saint-Thomas. Une partie du territoire de Joliette qui correspond aux territoires des écoles Monseigneur-Papineau, Sainte-Thérèse et des Mésanges, à laquelle s'ajoute le secteur du centre-Ville délimité par la voie ferrée, la rivière L'Assomption et la rue Sainte-Angélique. (Voir l'école Barthélemy-Joliette 105). <i>Excluant :</i> Le quartier Bélair et la place Vézina. (Voir l'école Barthélemy-Joliette 105)

NOTE : Les données du logiciel de transport du Centre de services scolaire prévalent sur toutes les interprétations qui pourraient être faites de la description des territoires des écoles présentée ici.